
LE PARC-AUX-DAMES

Au nord du hameau de Chaumont et à l'ouest d'Auger, à la limite de la commune se trouvent les restes du monastère célèbre, connu sous le titre du « Parc-aux-Dames ».

L'abbaye royale du Parc-aux-Dames (*Parcus Dominarum, abbatia de Parco Dominarum*) de l'ordre de Saint Bernard, fut fondée au XI^e siècle par les comtes de Vermandois et rétablie en 1205 par Aliénor ou Éléonore, comtesse de St-Quentin et Dame de Valois. Cette princesse la plaça dans les dépendances du parc de Bouville, commune de Duvy, au bord d'un étang qui existe encore. Elle édifa une nouvelle église, à laquelle elle constitua des revenus et des propriétés considérables ; on croit que ce fut Éléonore qui remplaça la communauté primitive par des religieuses tirées de Citeaux, en faveur desquelles elle obtint de Philippe-Auguste une charte confirmative datée de Paris. Les biens du monastère s'accrurent bientôt par les dons des seigneurs de Nantepil, Dammartin, Charversy, Acy, Beaumont, de Saint Louis, de la reine Blanche, etc... Le pape Innocent III confirma le tout dans sa bulle de 1210.

La première abbesse, Elisabeth, première de la famille des seigneurs d'Acy-en-Multien, obtint en 1207, de Guérin, célèbre évêque de Senlis, qu'il dédiât l'église récemment achevée. La même année, les chapitres de Saint-Rieul et de Saint-Frambourg de Senlis renoncèrent, en faveur du parc, à plusieurs droits qu'ils avaient coutume d'exercer en ce canton.

On compte une quarantaine d'abbesses après Elisabeth.

Saint Louis visita le monastère sous le gouvernement de Catherine II. On connaît de ce prince une charte datée du Parc-aux-Dames, au mois de Juillet 1235, en faveur de l'abbaye de Morieuval. Il accorda la même année, aux religieuses du parc, la faculté de prendre chaque semaine, dans la forêt de Retz, trois voitures de bois attelées de trois chevaux.

Sous Eustache II, on refusa l'entrée du couvent aux visiteurs de Citeaux, ce qui entraîna l'interdit de la maison, l'excommunication des Sœurs et la déposition de l'abbesse, remplacée en 1245 par Marie de Voisne.

Celle-ci obtint de Saint Louis une charte délivrée à Crépy en 1244, portant concession aux dames du Parc, du droit de panage dans le bois de Chaumont. Le roi leur donna en 1254, d'autres droits d'usage, et leur abandonna, deux années après, la pleine propriété du même bois. L'abbaye fut dévastée pendant les guerres du XIV^e siècle. Les Anglais y mirent le feu qui brûla l'église, le clocher, le portail, les lieux réguliers ; la contagion née dans le pays à la suite de la famine, ayant gagné le couvent, il n'y resta plus qu'une seule religieuse ; les titres de propriété se trouvèrent perdus et la communauté ruinée ne put jamais se relever d'un tel désastre.



Denise II^e de Barthélémy obtint d'Henri III des lettres datées de Paris, au mois d'août 1578, portant confirmation des priviléges de son monastère.

Renée 1^e de Vieuxpont, morte en 1614, rétablit la clôture et la vie commune.

La 35^e abbesse, Marie-Elisabeth Fouquet, sœur de Nicolas Fouquet, contrôleur-général des finances, profita du crédit de son frère pour embellir les lieux claustraux ; elle fit reconstruire les voûtes de l'église, achever et vitrer le cloître, élever un nouvel autel sur lequel on avait placé une inscription latine que nous traduisons :

« Nicolas Fouquet, successivement gouverneur de Melun, intendant du roi et trésorier principal de l'état, a élevé cet autel au Seigneur.

« Elisabeth Fouquet, sa sœur, abbesse de ce monastère en l'au du Seigneur 1658. »

Cette abbesse qui gouverna pendant trente années, obtint en août 1552, des lettres-patentes portant érection du Parc en une châtellenie dont le ressort comprit les justices particulières de Saint-Mard, Magneval et Rouville, avec droit de foire et marché. D'autres lettres-patentes données à Paris au mois de mai 1659, y ajoutèrent le don de la hante-justice sur la terre d'Auger-Saint-Mard.

Aune de Médavy, qui lui succéda, laissa en 1696, au bout de treize années de gestion, 80.000 livres de dettes, que Marguerite de Médavy, sa sœur, abbesse après elle, paya presqu'en entier, sous une sage direction continuée jusqu'en 1723.

Les Abbesses qui succèdent à Marguerite de Medavy sont :
Marie-Marguerite Le Pellejier, sœur du premier président au Parlement de Paris, qui donna sa démission à cause de la pauvreté de l'abbaye. Marguerite De Mornay, nommée le 30 novembre 1324, elle rétablit l'ordre dans la maison, réorganisa le chartier et mourut en 1344, laissant la crose abbataiale à la prieure du monastère de Morienval, récemment supprimé. Le nombre des sœurs était en ce temps de 31. Françoise-Suzanne De Saillant, dernière abbesse, installée en 1779, sortit à la Révolution avec dix religieuses et neuf converses.

Les principales propriétés comprenaient alors les étangs, le moulin, les fermes de Bouville, Rouville, St-Mard, Villeneuve, Raray, Magneyval ; des terres à Suicy-le-Grand, Rieux, Séry, Rocquenont, Ermenonville, Oissery ; des dîmes sur Villers, Vaucouennes, Trumilly, Hélieux, Verherie, Monchy-Saint-Eloi, Lévignen ; des redevances en nature sur Pontdron, Vauquois, Thury, Coyolles ; 50 cordes de bois en la forêt de Retz ; des rentes sur les domaines d'Amiens, Boulogne, La Ferté-Milon, Crépy, Betz, sur l'Hôtel de Ville de Paris. L'ensemble des revenus s'élevait, dit-on, à 31.000 livres.

Les bâtiments claustraux ont été démolis presque entièrement ainsi que l'Eglise dont il reste une seule chapelle qui devait former une abside secondaire à côté du chœur principal. C'est une belle construction à sanctuaire polygone, à grandes lancettes simples et sans ornements. La corniche est formée d'une série d'arcatures à plein cintre, avec des contre-corbeaux et de gros modillons arrondis. Les voûtes ont des nervures semi-cylindriques accompagnées de cannelures et de filets, retenus sur des consoles à petites feuilles.

La comtesse Eléonore de Valois, restauratrice du monastère, était inhumée dans la nef.